



Agir à l'échelle des exploitations en favorisant le développement de cultures BNI et améliorer les pratiques à l'échelle d'un territoire

meurthe-et-moselle.chambre-agriculture.fr



Camille CRESPE

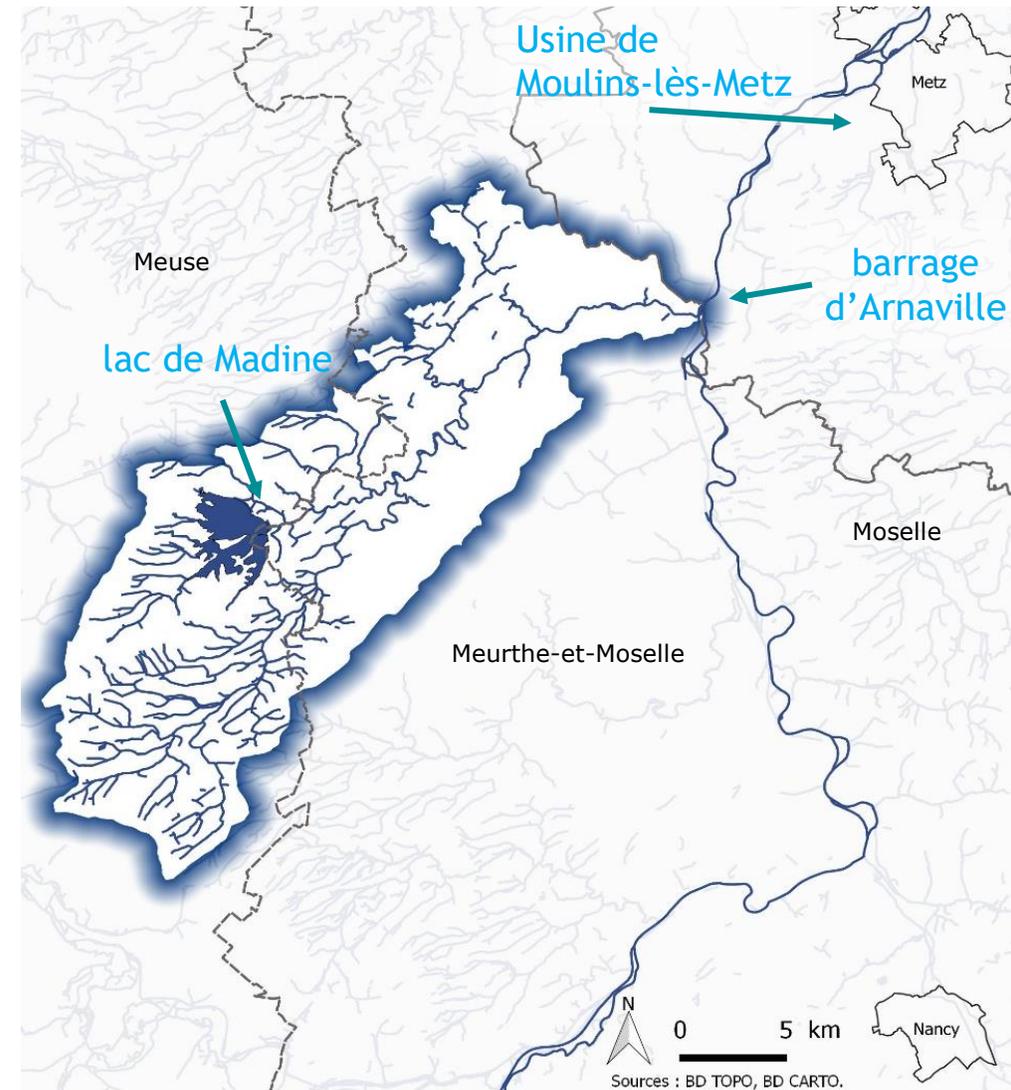
Conseillère en agronomie environnement



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MEURTHE-ET-MOSELLE

Une ressource en eau superficielle

- Le **Rupt-de-Mad** représente **60 %** de l'eau utilisée pour la production d'eau potable du Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM)
- **200 000 habitants** alimentés en direct et 200 000 habitants supplémentaires en indirect
- **Pollutions en nitrates** d'origine agricole, et plus rarement en produits phytosanitaires
- Mise en place en 2018 d'une **démarche de préservation de la ressource en eau** pour agir à la source :
 - Comprendre les phénomènes de propagation des polluants et identifier les parcelles les plus contributives
 - Mettre en place de nouveaux systèmes et filières de production plus respectueuses de la ressource en eau, assorties de débouchés économiquement viables



Un bassin versant rural



- Un territoire rural de **46 communes** pour 10 000 habitants avec environ **150 agriculteurs** concernés sur le territoire



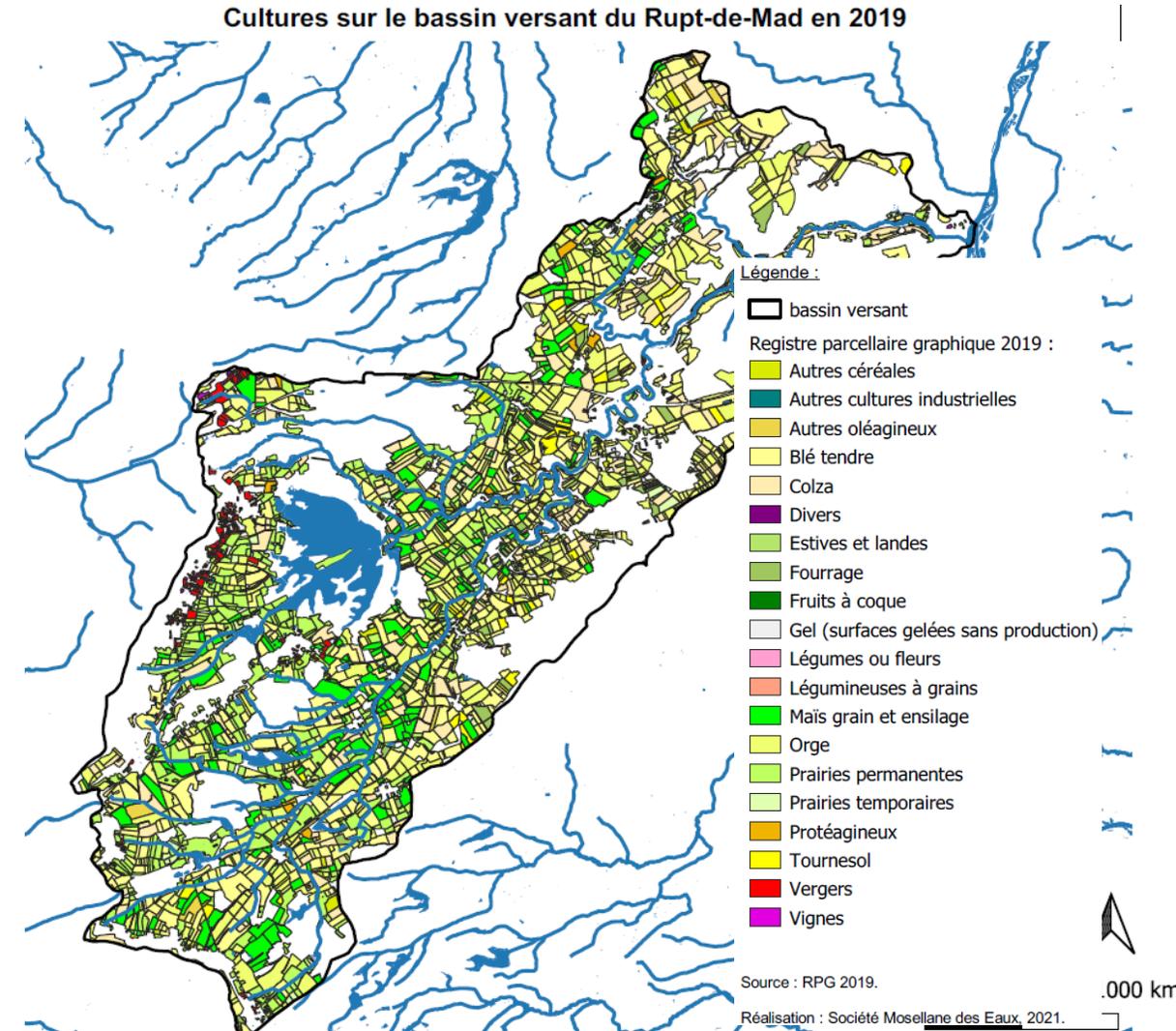
- Bassin versant sur deux départements : **Meuse et Meurthe-et-Moselle**



- **22 000 ha de SAU** dont 4 880 ha en prairies et plus de 17 000 ha de terres labourables

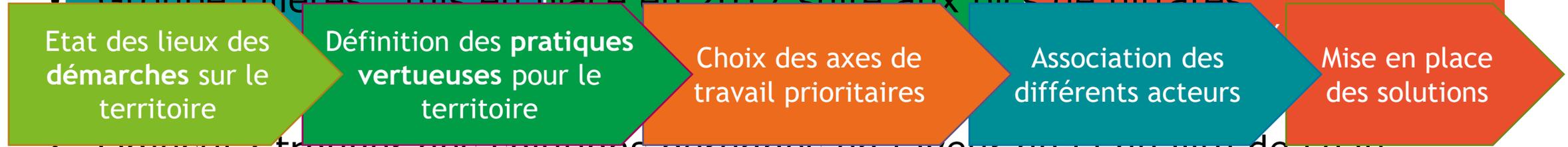


- **55 km** de linéaire de cours d'eau
2 usages principaux de l'eau concernent le territoire : **l'eau potable, et les loisirs et le tourisme**



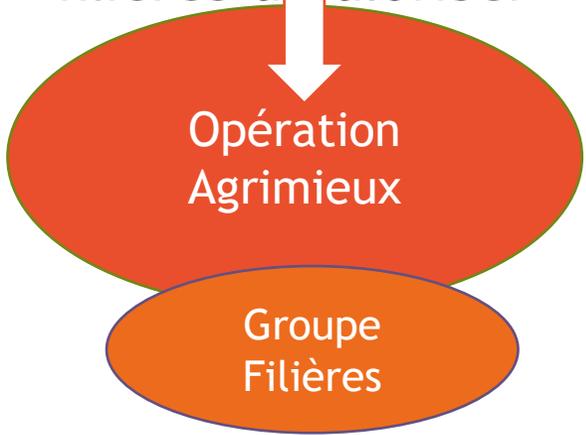
Une forte animation sur le bassin versant du Rupt-de-Mad

• Groupe Filières : mis en place en 2017 suite aux pics de nitrates



• Objectif : trouver des solutions pérennes en faveur de la qualité de l'eau et étudier les possibilités de productions à bas niveau
filières à valoriser

Mad'In L'Eau Reine



Une démarche ambitieuse et multi-acteurs
Une action innovante et d'intérêt général
Des opérations concertées

Des actions en lien avec l'adaptation au changement climatique

➤ Groupe filière : axes de travail définis

Actions de partenariat avec les autres actions du territoire



Axe Energie : chaudière biomasse et miscanthus – Silphie

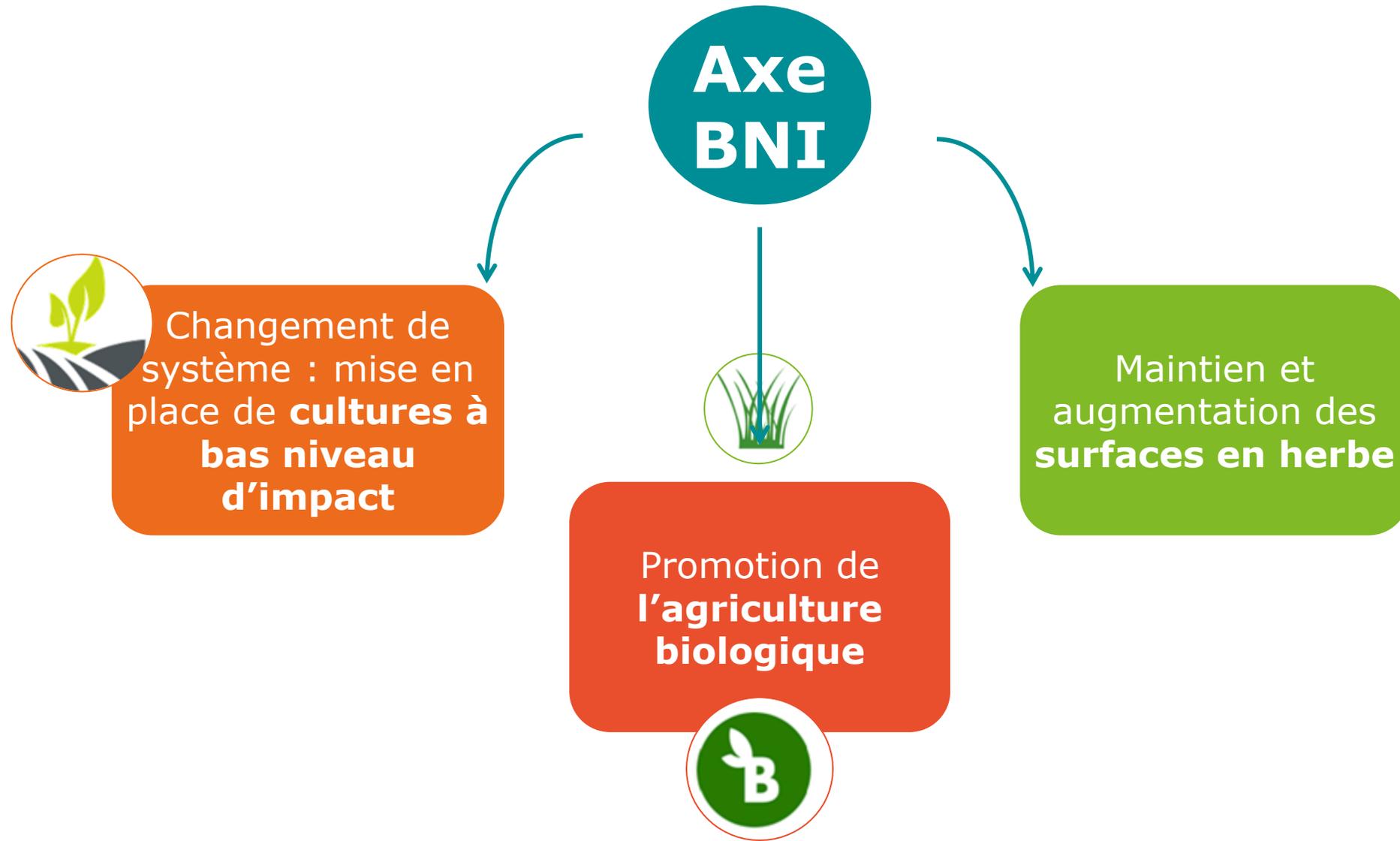


Axe BNI, herbe et maintien de l'élevage : diagnostics d'exploitations pour changements de systèmes - Accompagnement des polyculteurs-éleveurs

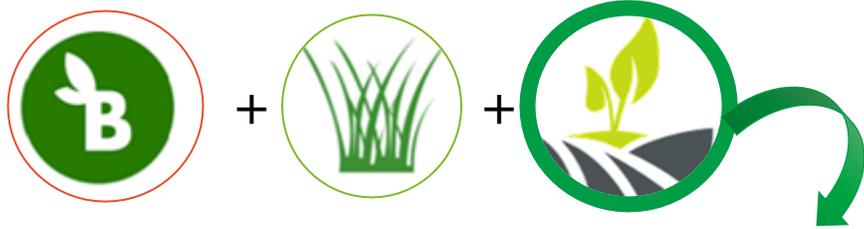


Axe débouchés: valorisation de productions du territoire de l'opération Agri-Mieux Rupt de Mad auprès des consommateurs locaux

➤ Cultures et filières à bas niveaux d'impacts



➤ Cultures à bas niveaux d'impacts choisies



Cultures BNI sur terres labourables
Territoire du Rupt de Mad



Cultures	
Avoine d'hiver	Mélange d'oléagineux
Avoine de printemps	Moutarde
Chanvre	Pois chiche
Cameline	Pois de printemps
Epeautre	Seigle de printemps et d'hiver
Féverole	Soja
Jachères	Sarrasin
Lupin doux d'hiver	Silphie *
Lupin doux de printemps	Taillis à courte rotation
Lentille cultivée	Tournesol
Miscanthus *	Triticale d'hiver
Millet	

*Attention à l'invasivité

Fourrages
Féverole fourragère
Fléole
Lentille fourragère
Lotier
Lupin fourrager de printemps
Luzerne
Mélange de légumineuses fourragères
Mélange de légumineuses fourragères prépondérantes, de céréales et d'oléagineux
Mélange de légumineuses fourragères et d'herbacées ou de graminées fourragères
Minette
Moha
Mélange de protéagineux et de céréales
Mélange de protéagineux
Navette d'été
Navet fourrager
Navette d'hiver
Nyger
Phacélie
Pois fourrager d'hiver
Pois fourrager de printemps
Prairie temporaire (mélange graminées ou mélange graminée-légumineuse)
Sainfoin
Sorgho fourrager
Trèfle
Vesce

+ mélange d'espèces BNI entre elles

➤ **Diagnostics globaux d'exploitations agricoles 2018-2022**



58 diagnostics d'approche globale de l'exploitation proposant un projet d'évolution vers un système d'exploitation prenant en compte les contraintes du territoire et les productions souhaitées

- 42 diagnostics « changements de systèmes » avec :
 - Augmentation du pourcentage de cultures BNI des terres labourables
 - Remise en prairies



- 15 diagnostics « Conversion à l'agriculture biologique »

• Animation

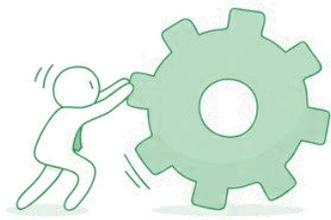


et financement



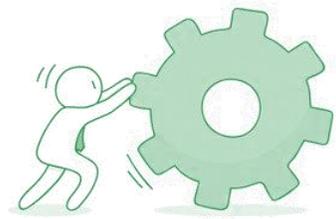


Diagnostics pour aller vers des systèmes à bas niveaux d'impacts



	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	TOTAL
Diagnostocs changement de système	10	18	12	3	43
Diagnostocs AB	5 dont 3 concrétisés	6 dont 5 concrétisés (1 avec mixité)	3 dont 3 concrétisés (1 avec mixité)	1 mais non concrétisé	15 dont 10 concrétisés
Surfaces diagnostiquées	3445 ha 100% BV	7039 ha 59% BV	2752 ha 67 % BV	1126 ha 80% BV	10 690 ha sur le BV
Surfaces converties AB	950 ha (+250 ha hors diags)	932 ha	576 ha	0 ha	2458 ha
Surfaces BNI	235 ha	104 ha	15 ha	39 ha	393 ha
Surfaces remises en herbe	60 ha (MAE PE)	219 ha (MAE remise en herbe)	334 ha (MAE remise en herbe)	52 ha (MAE remise en herbe)	665 ha

Des outils et des résultats intéressants



- Maintien de l'élevage et des surfaces en herbe :
 - Promotion de la Marque Valeurs Parc et animation Agrimieux
 - MAE polyculture-élevage > **200 ha concernés dont 60 ha d'herbe**
 - PAE remise en herbe > **665 ha en 3 ans**
 - Aides à l'investissement du matériel herbe > **100 000 €/an**
- Accompagnement au changement de système :
 - Diagnostics d'exploitation financés par le SERM > **57 réalisés = 1/3 des exploitants du territoire**
 - Promotion des cultures ou systèmes à bas niveaux d'impacts > **390 ha en 2 ans**
- Développement de l'agriculture biologique :
 - Soutien de l'AERM pour le déplafonnement des aides sur le bassin versant > **2 450 ha en 3 ans**
 - Accompagnement technique des agriculteurs



13

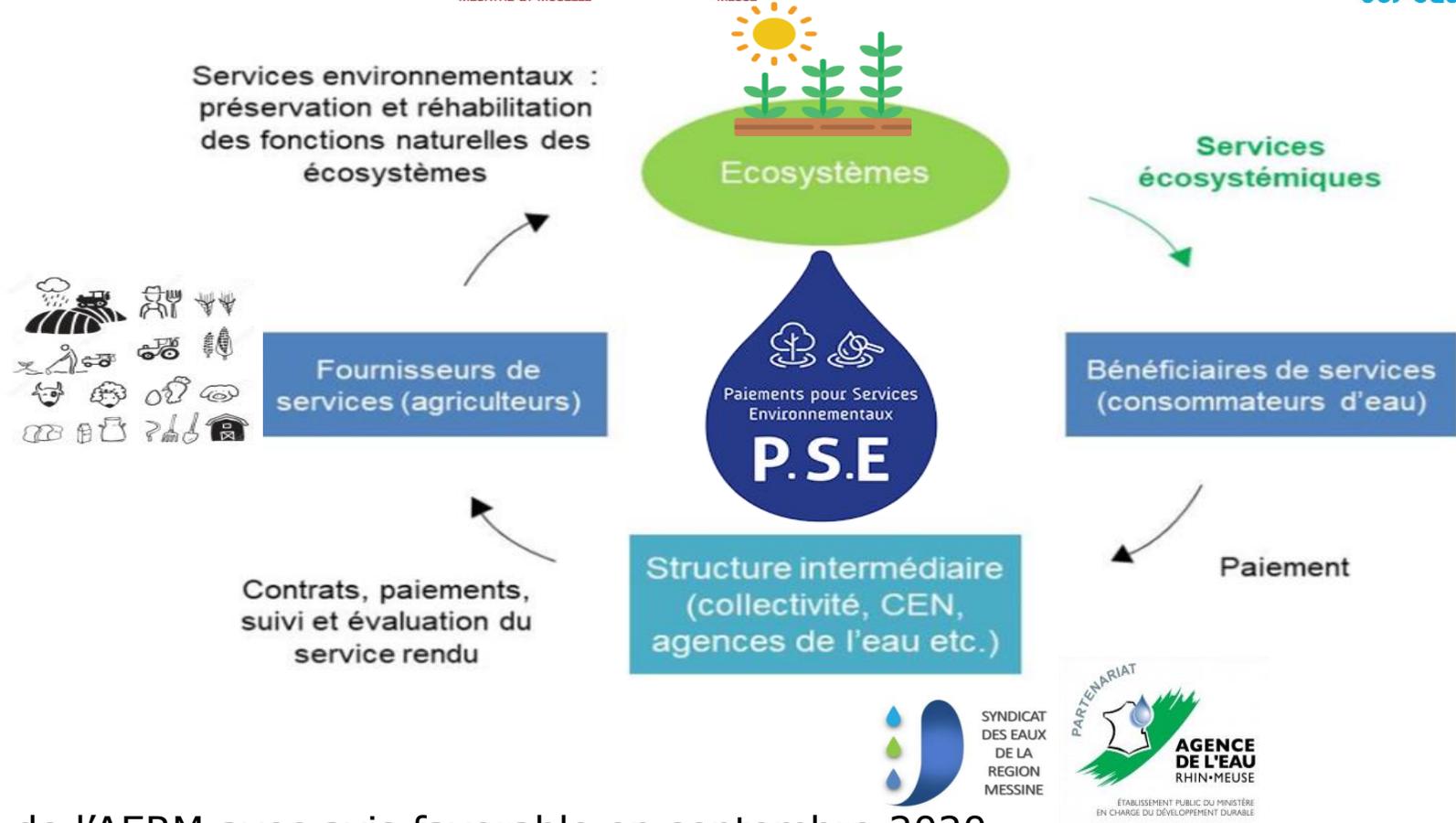


BIO

→ Et pour aller plus loin : les paiements pour services environnementaux

Le Projet de PSE Rupt-de-Mad

- Dossier réalisé en régie et co-construit :



- Réponse à l'AMI de l'AERM avec avis favorable en septembre 2020



Mise en place de Paiements pour Services environnementaux

Réaliser l'état des lieux



Existant :

- AgriMieux
- Mission de préservation de la ressource en eau SME
- Schéma directeur pour la réduction des pesticides et nitrates

- Définir les enjeux
- Etablir des critères d'éligibilité
- Choisir les domaines et sous-domaines
- Déterminer les indicateurs et les seuils selon les objectifs
- Définir les montants
- Mettre en œuvre le dispositif
- Evaluer le budget



Paiements pour Services Environnementaux
P.S.E.

ceresco.
Alimentation, filières & territoires

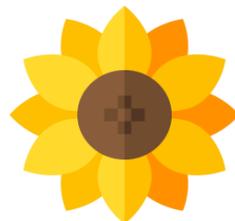
AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MEURTHE-ET-MOSELLE

Mise en place de PSE

- Réaliser l'état des lieux
- Définir les enjeux
- Etablir des critères d'éligibilité
- Choisir les domaines et sous-domaines
- Déterminer les indicateurs et les seuils selon les objectifs
- Définir les montants
- Mettre en œuvre le dispositif
- Evaluer le budget



Prairies

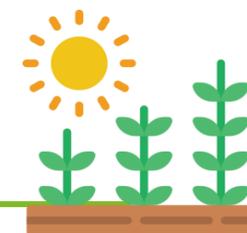


BNI

Couverture du sol



Allongement rotation



Réduction intrants chimiques

Indicateurs		Seuils	
Domaine : Caractéristiques des systèmes de production agricole		Bas	Haut
Sous domaine : Gestion des couverts végétaux	Pourcentage de prairies permanentes sur la SAU → rôle tampon important vis-à-vis de la ressource en eau	20%	80%
	Pourcentage de cultures à bas niveaux d'impacts présentes sur les terres labourables → rôle dans le fonctionnement des rotations et le faible recours aux intrants	15%	60%
Sous domaine : Valorisation des ressources de l'agroécosystème	Pourcentage de ces prairies gérées de façon extensive, c'est-à-dire sans fertilisation et avec soit un retard de fauche, soit un chargement limité → favorise la biodiversité	0%	50%
	Pourcentage de surfaces agricoles utiles non traitées aux herbicides → impact sur la biodiversité et la ressource en eau	30%	100%

➤ Mise en œuvre concrète des PSE

15 exploitations candidates aux PSE = 6⁶ céréalières + 9 polyculture-élevage ou élevage



- ✓ 26 diagnostics réalisés
- ✓ 3 434 ha de SAU dont **3 225 ha dans le Rupt-de-Mad**
- ✓ 154 031 € de paiements moyens annuels soit 770 156 € sur 5 ans
(de 3 000 € à 20 000 €/an/agri)
- ✓ **834 000 €** au total sur 5 ans pour le dispositif
- ✓ Trajectoires essentiellement basées sur le **maintien des prairies permanentes** et la création de **cultures à bas niveau d'impact**

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Contact : Camille CRESPE
camille.crespe@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

06-82-82-84-93